

- Département du Gers -
**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240708-2024_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 JUILLET 2024

Date de la convocation

20 JUIN 2024

Objet de la délibération

**Création d'un
emploi permanent
de technicien (catégorie B)
modifiant le tableau des
effectifs au 01/08/2024**

FEUILLE 1/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 33
Délégués titulaires présents : 18
Délégués suppléants présents : 3

Délégués suppléants avec voix
délibérative : 3
Délégués avec pouvoir de vote : 8

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE HUIT JUILLET

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :

CA du Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ Patrick

C de la Lomagne Gersoise : BLANCQUART Philippe

CC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de Mme AVARELLO)

CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. FRECHOU), M. BRIET Michel

CC Coteaux Arrats Gimone : DULONG Christian (pouvoir de M. ALEM), GABRIEL Bruno (pouvoir de M. DUPOUX), POMIES Christian (pouvoir de M. LAFFONT)

CC des Deux Rives : DUPUY Jean (pouvoir de M. MEILHAN), BENVENUTO Raymond

CC Terres des Confluences : SAMAIN Hugues

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel, LATAPIE Gérard (pouvoir de M. DEPRINCE)

CC Grand Sud Tarn-et-Garonne : BELLOC Alain, ESTANOVE Philippe

CC des Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE)

Délégués excusés :

PENSIVY (CA Grand Auch), ALEM, LAFFONT (3CAG), DUPOUX (CC Gascogne Toulousaine), ESCUDE (CC Deux Rives), AVARELLO, DELLAC (CC Terres des Confluences), MEILHAN, DEPRINCE (CC Lomagne T&G), FRECHOU (5C).

Secrétaire de séance : M. BLANCQUART Philippe

Objet : Création d'un emploi permanent de technicien (catégorie B) modifiant le tableau des effectifs au 01/08/2024

M. le Président informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de créer un emploi permanent du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux, à temps plein, à compter du 01/08/2024. Cela afin d'affecter cet emploi sur le secteur géographique « Arrats aval » pour assurer des missions de technicien(ne) de rivière.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Définition, métré et réalisation de projets de restauration et d'aménagement de cours d'eau ou de zones humides ;
- Contrôle de l'exécution de travaux et des relations avec les entreprises et les riverains ;
- Participation à l'élaboration puis à la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et des zones humides, à l'échelle des bassins versants ;
- Animation et sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

M. le Président précise qu'en cohérence avec les lignes directrices de gestion qui ont été arrêtées le 08/09/2021, cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

Aussi, M. le Président propose de modifier le tableau des emplois, à compter du 01/08/2024, pour intégrer la création demandée.

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Comité syndical, au 01/07/2023 ;



- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240708-2024_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 JUILLET 2024

Date de la convocation

20 JUIN 2024

Objet de la délibération

**Création d'un
emploi permanent
de technicien (catégorie B)
modifiant le tableau des
effectifs au 01/08/2024**

FEUILLE 2/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 33
Délégués titulaires présents : 18
Délégués suppléants présents : 3

Délégués suppléants avec voix
délibérative : 3
Délégués avec pouvoir de vote : 8

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE HUIT JUILLET

Délégués présents :

CA du Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ Patrick

C de la Lomagne Gersoise : BLANCQUART Philippe

CC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de Mme AVARELLO)

CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. FRECHOU), M. BRIET Michel

CC Coteaux Arrats Gimone : DULONG Christian (pouvoir de M. ALEM), GABRIEL Bruno (pouvoir de M. DUPOUX), POMIES Christian (pouvoir de M. LAFFONT)

CC des Deux Rives : DUPUY Jean (pouvoir de M. MEILHAN), BENVENUTO Raymond

CC Terres des Confluences : SAMAIN Hugues

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel, LATAPIE Gérard (pouvoir de M. DEPRINCE)

CC Grand Sud Tarn-et-Garonne : BELLOC Alain, ESTANOVE Philippe

CC des Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE)

Secrétaire de séance : M. BLANCQUART Philippe

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

1°/ Les effectifs du personnel, à compter du **01/08/2024**, sont fixées comme suit :

Cadre d'emplois	Nombre d'emplois	Emploi	Fonctions	durée hebdomadaire de service
Ingénieur territorial	1	Coordonnateur, responsable de l'établissement public	chargé de la gestion de l'établissement public, de la coordination des agents, de l'élaboration et du suivi des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants, et des relations avec les élus et les partenaires institutionnels	35h00
Technicien territorial	5	Technicien(ne) de rivières	Définition, mètre et réalisation de projets de restauration et d'aménagement de cours d'eau ou de zones humides, contrôle de l'exécution de travaux et des relations avec les entreprises et les riverains, élaboration et mise en œuvre des programme pluriannuels de gestion de cours d'eau	35h00
Agent de maîtrise	1	Technicien(ne) de rivières	Agent placé en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 31/08/2026	35h00
Adjoint technique	1	Agent rivières	Agent placé en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 31/08/2026	35h00
Adjoint administratif	1	Assistant(e) de gestion	Accueil et secrétariat du syndicat, gestion administrative et comptable, gestion de la commande publique	21h00

2°/ Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres et articles du budget prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 08/07/2024.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

